Nations Unies A/57/324

Assemblée générale

Distr. générale
20 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 106 de l'ordre du jour provisoire*
Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires

Assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 56/135 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2001 sur l'assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique. Il met à jour les informations contenues dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale en septembre 2001 (A/56/335). Il contient un aperçu des derniers faits nouveaux et des activités récentes, des mises à jour plus détaillées par sous-région, en particulier l'Afrique de l'Est et la corne de l'Afrique, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, la région des Grands Lacs et l'Afrique australe, des informations sur la coopération interinstitutions dans certains domaines et un aperçu général de la coopération avec les organisations régionales en Afrique. En conclusion, il présente quelques observations sur l'importance de l'adoption d'une approche pluridimensionnelle pour le règlement des problèmes des réfugiés en Afrique.

* A/57/150.
** Aucun effort n'a été ménagé pour obtenir des données aussi récentes que possible auprès de nos bureaux extérieurs et de nos partenaires, qui, confrontés à d'autres priorités n'ont pas pu accéder immédiatement à notre demande.

02-53212 (F) 071002 071002

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1–3	3
II.	Panorama régional	4–27	3
	A. Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	5–10	3
	B. Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	11–16	5
	C. Région des Grands Lacs	17–22	6
	D. Afrique australe	23–27	8
III.	Aspects particuliers de la coopération interinstitutions	28–52	8
	A. Coordination des ressources	28	8
	B. Sécurité des zones d'installation de réfugiés et sécurité du personnel	29–31	9
	C. Activités d'aide et de protection en faveur des femmes et des enfants réfugiés	32–37	9
	D. Éducation	38–41	11
	E. VIH/sida	42–43	11
	F. Gestion de l'environnement	44–45	12
	G. Lier les activités de secours, de reconstruction et de développement	46–50	12
	H. Personnes déplacées en Afrique	51–52	13
IV.	Coopération avec les organisations régionales	53–58	13
	A. Organisation de l'unité africaine (OUA) – Union africaine	53–54	13
	B. Banque africaine de développement	55	14
	C. Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)	56	14
	D. Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest	57	14
	E. Communauté pour le développement de l'Afrique australe	58	14
V.	Conclusion	59	14

I. Introduction

1. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général sur la question (A/56/335), c'est toujours du Burundi (553 900), du Soudan (489 560), de l'Angola (470 500), de la Somalie (440 200), de la République démocratique du Congo (391 650) et de l'Érythrée (333 100), suivis par le Libéria (244 500) et la Sierra Leone (178 900), que le plus de réfugiés ont continué de venir (chiffres à la fin de 2001). Les opérations massives de rapatriement menées au cours de la période considérée ont toutefois réduit le nombre total de réfugiés en Afrique. Suite au retour dans leurs foyers de quelque 92 300 réfugiés sierra-léonais, 50 200 réfugiés somaliens et plus de 32 700 réfugiés érythréens, le nombre total de réfugiés en Afrique est tombé de 3,6 millions à la fin de 2000 à 3,3 millions, soit 27 % du nombre total de réfugiés dans le monde, qui s'élève à 12 millions de personnes. Si les perspectives de paix se sont améliorées quand deux guerres civiles qui duraient depuis très longtemps en Angola et en Sierra Leone ont pris fin, la recrudescence des combats et l'insécurité au Libéria et dans la République démocratique du Congo ont constitué un obstacle majeur aux efforts déployés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour rapatrier les réfugiés dans des conditions de sécurité et de dignité. De nouvelles vagues de réfugiés ont franchi les frontières de pays voisins et d'autres personnes ont été déplacées à l'intérieur de leurs pays.

2. Compte tenu de la complexité de ce contexte opérationnel, le HCR a adopté en Afrique une démarche axée sur des groupes de population ou des situations particulières, ce qui a contribué à renforcer la coopération régionale. Pour renforcer le rôle qu'il joue dans les domaines de la protection des réfugiés, de la prévention et de la gestion des conflits, et du passage progressif de l'assistance humanitaire au développement, le HCR a conclu en novembre 2001 avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) un mémorandum d'accord visant à officialiser les accords de coopération existant avec toutes les grandes organisations régionales et sous-régionales en Afrique. Il a en outre revitalisé sa coopération bilatérale avec la Banque africaine de développement pour favoriser l'instauration de conditions propres à promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées, notamment le relèvement après les conflits, l'intégration locale et la réinsertion.

3. Alors que les opérations de rapatriement librement consenti se sont poursuivies en Érythrée, en Sierra Leone et en Somalie, le relèvement et la reconstruction des zones de retour a souvent progressé très lentement. Pour faciliter la réinsertion des rapatriés et réduire les tensions éventuelles entre les rapatriés et la population locale, il faut mettre en place les infrastructures nécessaires et renforcer la capacité des communautés d'accueil. Comme les processus de réinsertion n'occupent pas une place de premier plan dans les programmes nationaux de relèvement et de reconstruction, faute de politiques définies en la matière, des discussions sur les méthodes et mesures de financement des opérations de rapatriement et de réinsertion intéressant spécifiquement l'Érythrée, la Sierra Leone et la Somalie ont eu lieu avec des organismes de développement et des donateurs. Le HCR a également collaboré avec divers partenaires dans le cadre de groupes de travail interorganisations pour promouvoir la paix et le développement en Afrique. En vue d'assurer une transition sans heurt entre l'assistance d'urgence et le développement durable, il s'est engagé à appuyer des initiatives dirigées par l'Afrique ou multilatérales, telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

II. Panorama régional

4. Le panorama régional ci-dessous a été établi par le HCR en collaboration avec d'autres organismes, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

A. Afrique de l'Est et corne de l'Afrique

5. À la fin de 2001, on comptait près d'un million de réfugiés dans la sous-région, venant principalement de l'Érythrée, de la Somalie et du Soudan. Au cours de la période considérée, d'importants progrès ont été observés dans la région : la poursuite du rapatriement librement consenti de réfugiés érythréens du Soudan et

de réfugiés somaliens de l'Éthiopie; l'acceptation par l'Érythrée et par l'Éthiopie de la décision que la Commission du tracé de la frontière a adoptée à La Haye sur la délimitation de la frontière entre les deux pays, dans le cadre de l'Accord de paix signé à Alger en décembre 2000; la fermeture de trois camps de réfugiés somaliens en Éthiopie; et l'achèvement du rapatriement d'Éthiopie de réfugiés djiboutiens de l'ethnie des Afars. L'application de la clause de cessation aux réfugiés érythréens a été annoncée en mai 2002, un an après le début de l'opération de rapatriement des réfugiés érythréens vivant au Soudan, qui a commencé le 12 mai 2001. Les efforts de réconciliation en cours entre Djibouti et la Somalie faciliteront la poursuite du rapatriement de réfugiés somaliens dans le nord-ouest de la Somalie. Toutefois, les combats entre clans dans le centre et le sud du pays font obstacle au retour de certains Somaliens dans leur région d'origine. C'est du Soudan qu'ont continué de venir le plus grand nombre de réfugiés de la région, qui se sont rendus principalement dans l'ouest de l'Éthiopie et en Ouganda. Des programmes sont en cours pour aider ces réfugiés à se prendre en charge et subvenir à leurs propres besoins, et leur permettre de devenir des agents productifs du développement et contribuer ainsi au développement de la communauté qui les accueille.

Rapatriement en Érythrée

6. Le 8 mai 2002, le HCR a annoncé que la clause de cessation avait été invoquée pour les réfugiés érythréens. L'application mondiale de cette clause prendra effet le 31 décembre 2002. Le HCR considère que la fin de la guerre d'indépendance en juin 1991 et la fin du conflit frontalier entre l'Érythrée et l'Éthiopie en juin 2000 ont éliminé dans la pratique les causes profondes du problème des réfugiés érythréens. Conformément à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, adoptée en 1951, et à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, adoptée en 1969, la situation des réfugiés qui refusent de se prévaloir à nouveau de la protection de l'Érythrée, parce qu'ils craignent toujours d'être persécutés, sera réexaminée pour déterminer le bien-fondé de leurs craintes. Ceux dont on jugera qu'ils continuent d'avoir besoin d'une protection internationale resteront dans leurs pays d'accueil en tant que réfugiés. La clause de cessation ne s'applique pas aux réfugiés qui ont fui l'Érythrée pour des raisons autres que la guerre d'indépendance ou le conflit frontalier avec l'Éthiopie. Pour faciliter le rapatriement, de vastes campagnes d'information sont menées au Soudan, et les réfugiés sont encouragés à se rendre dans leurs régions d'origine pour y voir la situation. Avec les quelque 13 140 réfugiés érythréens rapatriés du Soudan à la fin de mai 2002, le nombre total de réfugiés rapatriés depuis que les opérations de rapatriement ont commencé en mai 2001 se chiffre à 45 880. On prévoit que les opérations d'enregistrement en vue du rapatriement volontaire de tous les réfugiés qui se trouvent dans des camps ou des zones d'installation au Soudan se termineront d'ici la fin de 2002, et que l'opération de rapatriement s'achève en 2003.

Rapatriement en Somalie et activités de réinsertion

7. En 2002, plus de 11 300 réfugiés somaliens ont été rapatriés principalement de l'Éthiopie dans le nord-est de la Somalie, en plus des 50 000 qui avaient été rapatriés en 2001. On prévoit que 35 000 réfugiés somaliens seront rapatriés d'ici la fin de 2002, ce qui permettra de fermer les camps de réfugiés somaliens de Rabasso et de Camaboker dans l'est de l'Éthiopie à la fin de juillet et de septembre 2002, respectivement. Ceci réduira de moitié le nombre actuel de réfugiés somaliens en Éthiopie (67 000) et permettra de regrouper des réfugiés restants dans trois camps, où une assistance continuera à être fournie à ceux qui viennent principalement des zones très peu sûres du sud de la Somalie. Avant d'entreprendre des opérations de rapatriement massives, il est indispensable de procéder rapidement à la réfection de l'itinéraire qui sera utilisé et, dans les zones de réinsertion des rapatriés, les projets prioritaires doivent porter sur l'approvisionnement en eau et la remise en état des écoles. Des munitions non explosées et des mines plantées le long des frontières et de la zone militaire font également obstacle aux activités de réinsertion.

8. La réouverture de la frontière entre Djibouti et le nord-ouest de la Somalie au début de novembre 2001 a permis de commencer les préparatifs en vue du rapatriement des quelque 21 700 réfugiés somaliens qui se trouvent à Djibouti. Des représentants du Programme alimentaire mondial, du Ministère somalien de la réinstallation, du relèvement et de la reconstruction, du Bureau national d'assistance aux réfugiés et sinistrés de Djibouti et des bureaux du HCR

à Hargeisa et Djibouti ont effectué en avril 2002 une mission conjointe d'évaluation dans la région d'Awdal, au nord-ouest de la Somalie, pour déterminer la capacité d'absorption des zones de rapatriement. Les opérations de déminage dans la zone de rapatriement prévue progressent, et une mission d'évaluation de la situation en matière de déminage a également été effectuée dans cette région.

Kenya

9. La recrudescence des combats dans le sud-ouest de la Somalie au début du mois de mai 2002 a obligé une dizaine de milliers de Somaliens à se réfugier dans la région de Mandera, dans le nord-est du Kenya. Ces réfugiés ont par la suite été transférés au camp de Dadaad, où il est plus facile d'assurer leur protection et de répondre à leurs besoins d'assistance. Il a également fallu apporter une assistance d'urgence au camp de Kakuma, dans le nord-ouest du Kenya, qui a été fortement touché par des pluies torrentielles et des vents très forts au début de novembre 2001, et où plus d'un quart des résidents essentiellement soudanais du camp (près de 23 000 personnes), se sont brusquement trouvés sans abri.

10. L'enquête menée par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU sur la corruption associée aux activités de réinstallation des réfugiés au Bureau du HCR à Nairobi a pris fin au cours de la période considérée. Sur la base de ses conclusions, des mesures correctives ont été prises, y compris le déploiement de personnel supplémentaire au bureau de Nairobi et le renouvellement de tout le personnel chargé des questions de protection et de réinstallation; la création d'un comité de transparence composé de membres du personnel du HCR chargés des questions de protection des réfugiés, de représentants des pays où des réfugiés ont été réinstallés, et de représentants des ONG et de la société civile; et la dissociation du processus visant à déterminer si des personnes remplissent les conditions requises pour être réinstallées du processus visant à déterminer si elles peuvent prétendre au statut de réfugié. En 2001, 9 045 réfugiés d'Éthiopie, de Somalie et du Soudan ont reçu une aide pour quitter le Kenya et se réinstaller dans des pays tiers.

B. Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

11. À la fin de 2001, le HCR s'occupait de 888 390 personnes dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Il a continué de s'occuper de la situation dans la région du bassin du fleuve Mano, où ont été enregistrés des mouvements complexes de réfugiés et de rapatriés, ainsi que de populations comprenant à la fois des combattants et des réfugiés et où le nombre de déplacés n'a cessé d'augmenter. Au cours de la période considérée, les opérations visant à transférer plus loin à l'intérieur des terres et loin des frontières les Libériens et Sierra-léonais réfugiés en Guinée se sont poursuivies, parallèlement au rapatriement volontaire facilité de réfugiés sierra-léonais. La reprise de combats intenses au Libéria, qui a de nouveau obligé les habitants à fuir leur pays, a déstabilisé toute la sous-région. Quelque 62 000 Libériens se sont réfugiés en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et en Sierra Leone depuis le début de 2002. Dans d'autres régions, le rapatriement de réfugiés tchadiens a pris fin et des négociations sont en cours en vue du rapatriement des réfugiés centrafricains qui avaient fui au moment de la tentative de coup d'État à Bangui en mai 2001.

Guinée

12. La Guinée, qui continue d'être le pays de la région qui accueille le plus grand nombre de réfugiés, en comptait 178 440 à la fin de 2001, venant principalement du Libéria et de la Sierra Leone. Si les réfugiés sierra-léonais sont restés prudents au cours du premier semestre de 2002, préférant attendre de voir comment la situation évoluerait, les élections de mai 2002 et le désir de retrouver leur famille ont incité un grand nombre d'entre eux à rentrer au pays. Le HCR a été en mesure d'accélérer le mouvement quand le rapatriement en Sierra Leone par la route a commencé le 23 mars 2002. En 2001, 40 000 réfugiés sierra-léonais étaient rentrés dans leur pays sous les auspices du HCR. Toutefois, avec la détérioration de la situation en matière de sécurité au Libéria, 17 300 nouveaux réfugiés libériens sont venus en Guinée en 2002, et on estime à 3 500 le nombre de réfugiés libériens qui ont traversé la frontière de la Guinée au cours d'une journée, en mai 2002. À mesure que des réfugiés libériens ont été transférés des zones frontalières à la demande du Gouvernement guinéen, les deux camps de réfugiés de la région de Nzerekore ont atteint leur capacité d'accueil et le HCR est en négociation avec le Gouvernement pour trouver un nouveau site.

Sierra Leone

13. La situation complexe qui règne en Sierra Leone n'a cessé de poser des obstacles à l'action humanitaire. Le HCR a continué d'offrir son assistance aux réfugiés sierra-léonais ainsi qu'aux réfugiés libériens nouvellement arrivés, qu'il a réinstallés en les éloignant des frontières. Depuis la déclaration de la fin de la guerre civile et la fin de la démobilisation, le Comité national chargé de la démobilisation et de la réinstallation a déclaré la plupart des chefferies de Sierra Leone sécurisées pour le retour des réfugiés, à l'exception de quelques-unes situées dans le district de Kailahun (est du pays). Le nombre de réfugiés ayant bénéficié d'une assistance pour leur retour de Guinée s'élevait au total à 16 031 à la mi-2002. Depuis le 13 février 2002, date à laquelle le HCR a déclenché ce rapatriement, 18 287 réfugiés sont rentrés du Libéria. Toutefois, du fait de l'attitude attentiste de quelques réfugiés sierra-léonais, de l'arrivée de la saison des pluies et des impératifs de la campagne agricole, le nombre de rapatriements librement consentis a commencé à diminuer. Parallèlement, en mai 2002, un certain nombre de réfugiés sierra-léonais ont commencé à rentrer de Guinée-Bissau, qui héberge quelque 4 000 réfugiés sierra-léonais. Pendant la période postélectorale en Sierra Leone, l'accent sera mis sur la consolidation de la paix et le développement, et les préparatifs de la phase de réintégration sont en cours.

14. Par ailleurs, les combats qui se sont intensifiés au Libéria ont continué d'entraîner le déplacement de Libériens à l'intérieur du pays et vers la Sierra Leone, en particulier dans le district de Kailahun. Les équipes d'urgence du HCR sont arrivées en Sierra Leone le 25 février 2002 pour appuyer l'action sur le terrain et gérer les déplacements mixtes de réfugiés et de rapatriés. Les combats s'étant intensifiés au Libéria au début de 2002, on a réinstallé des réfugiés libériens de Sierra Leone dans cinq sites situés moins près de la frontière. La planification des mesures d'urgence pour l'arrivée des réfugiés libériens fait régulièrement l'objet d'un réexamen et l'élargissement des sites existants et la création de nouveaux sites d'accueil seront envisagés si le nombre de réfugiés demeure constant.

Libéria

15. En mai 2002, face à l'aggravation du conflit dans la région, on a coupé l'accès aux deux camps de réfugiés sierra-léonais situés près de la frontière, à Sinje (Libéria), à 80 kilomètres au nord-ouest de Monrovia. Les liaisons par radio ont pu être maintenues, mais la fourniture de l'aide humanitaire a été suspendue pendant plus de 15 jours dans ces deux camps et elle a été considérablement retardée dans les autres camps situés plus près de Monrovia. L'attaque de la rébellion, le 20 juin 2002, contre le camp de réfugiés sierra-léonais de Sinje a poussé des milliers de réfugiés libériens et sierra-léonais à fuir en franchissant la frontière. Les 15 à 20 000 personnes déplacées qui vivent à l'intérieur des camps de réfugiés du Libéria viennent compliquer encore l'action menée pour aider les réfugiés et les demandeurs d'asile. Jusqu'à présent, le HCR n'a donc pu fournir qu'une assistance limitée aux personnes déplacées, essentiellement la fourniture d'abris et d'articles non alimentaires.

Gambie

16. La reprise des combats en Casamance (Sénégal) au début de mai 2002 a poussé 2 000 personnes à fuir vers la partie méridionale de la Gambie. Pour évaluer les besoins en aide humanitaire, les organismes à vocation humanitaire ont dépêché des missions d'urgence dans la zone qui longe la frontière, à une trentaine de kilomètres au nord de Banjul. Des dispositions ont été prises pour acheminer les réfugiés jusqu'au camp de Bambila, à 200 kilomètres de la frontière. Quelques réfugiés étaient contre cette réinstallation.

C. Région des Grands Lacs

17. La région des Grands Lacs demeure l'une des zones les plus instables d'Afrique, avec plus de 1,2 million de réfugiés provenant essentiellement des pays suivants : Angola, Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda et Soudan. La République-Unie de Tanzanie demeure le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés : ils étaient 668 107 réfugiés à la fin de 2001, dont 498 082 relevant de la compétence du HCR. Le conflit en République démocratique du Congo a continué à jeter les gens sur les routes, dans le pays et hors du pays; la province du Bas-Congo a accueilli en août 2001 une arrivée massive de près de 10 000 réfugiés angolais, portant à 186 879 le nombre total de réfugiés angolais vivant en République démocratique du Congo à la fin de 2001. Les combats acharnés qui ont fait rage à Kisangani (République

démocratique du Congo) ont aggravé encore les conditions de sécurité déjà précaires dans cette sous-région.

République démocratique du Congo

18. L'opération de séparation des anciens combattants de République centrafricaine de l'ensemble de la population réfugiée de Zongo (République démocratique du Congo) a été menée à bien au cours de la période considérée. Le HCR, assisté du personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a débuté les opérations le 15 octobre 2001 par le transfert des anciens combattants jusqu'au camp de Bokilio situé à 120 kilomètres de Zongo. Après un certain temps d'observation, ces anciens combattants seront interrogés individuellement en vue de l'attribution éventuelle du statut de réfugié. Peu de temps après l'opération de séparation, le HCR a commencé à transférer les réfugiés de République centrafricaine du camp provisoire de Zongo vers un camp situé plus à l'intérieur du pays, conformément aux dispositions des Conventions sur les réfugiés de 1951 et de 1969. À la mi-février 2002, près de 3 000 réfugiés ont été acheminés vers le camp de réfugiés de Mole, situé à 45 kilomètres au sud de Zongo. On y a construit des abris, installé des latrines, creusé des puits et bâti une école primaire. Après le retour, ces derniers mois, de plusieurs milliers de réfugiés en République centrafricaine, on estime à 2 000 personnes le nombre de réfugiés se trouvant en République démocratique du Congo.

19. Les violents combats qui se sont déroulés dans la région du Malebo Pool, située dans la partie méridionale de la République du Congo, à environ 200 kilomètres de Brazzaville, ont continué d'engendrer des déplacements de population à l'intérieur de la République démocratique du Congo. Dans la région de Luozi, où le HCR a installé en 1999 un centre d'accueil, quelque 606 réfugiés et 1 236 personnes déplacées ont été enregistrés. À la suite des négociations menées par le coordonnateur pour les questions humanitaires auprès du Gouvernement de la République du Congo, des couloirs humanitaires ont été ouverts pour l'acheminement des marchandises, de l'alimentation et des trousses médicales jusqu'aux personnes déplacées de la région du Malebo Pool.

République du Congo

20. À la fin de 2001, la République du Congo hébergeait 119 150 réfugiés, essentiellement originaires de la République démocratique du Congo, d'Angola et du Rwanda, 104 700 d'entre eux relevant de la compétence du HCR. La présence d'ex-combattants parmi les réfugiés rwandais, principalement dans la région de Loukala, dans la partie septentrionale de la République du Congo, est demeurée un grave sujet de préoccupation constante. Des pourparlers sont en cours avec le Gouvernement congolais à ce sujet.

Réfugiés burundais

21. En dépit du climat d'insécurité qui règne dans certaines provinces, on a assisté à une évolution encourageante de la situation après la mise en place, le 1er novembre 2001, du Gouvernement de transition du Burundi. À l'issue des réunions qui se sont tenues en janvier 2002, il paraît désormais possible de rapatrier les 541 000 réfugiés burundais des pays avoisinants. Toutefois, on n'incite pas encore les réfugiés à rentrer dans le sud du Burundi où se posent des problèmes de sécurité. Pour faciliter le rapatriement librement consenti vers les provinces du nord-ouest et préparer la phase de réinsertion, on a mené simultanément des campagnes de sensibilisation en République-Unie de Tanzanie et au Burundi, là où ils rentreront. On a également organisé pour les réfugiés des visites sur leur lieu d'habitation. Le HCR a par ailleurs organisé une formation sur les questions judiciaires et de protection en prévision de déplacements massifs de rapatriés. Le nombre total de rapatriés burundais rentrés de République-Unie de Tanzanie depuis l'opération de rapatriement assisté, déclenchée en mars 2002, s'élevait à 10 900 personnes au 28 mai 2002.

Rwanda

22. La poursuite de l'action en faveur de la réconciliation au Rwanda, notamment les mesures visant à traduire en justice les personnes suspectées de génocide, devrait inciter un plus grand nombre de réfugiés à rentrer. De même, les activités menées dans le cadre du programme « Imaginons la coexistence » ont été poursuivies dans le but de favoriser la réconciliation entre rapatriés et populations locales. Un atelier consacré au thème « Rethinking Peace, Coexistence and Human Security in the Great Lakes » (Repenser la paix, la coexistence et la sécurité des

hommes dans la région des Grands Lacs) a été organisé en avril 2002 par le HCR, l'Université nationale du Rwanda, l'Université du Maryland et la Commission de sécurité humaine. Il avait pour objectif d'amener professionnels et chercheurs dans les domaines de la coexistence pacifique et de la gestion des conflits à s'interroger sur les approches et méthodes possibles pour le rétablissement de la paix dans la région des Grands Lacs, du point de vue de la sécurité.

D. Afrique australe

23. À la fin de 2001, les pays d'Afrique australe hébergeaient 602 300 personnes relevant de la compétence du HCR, dont 365 400 réfugiés essentiellement originaires de l'Angola et de la République démocratique du Congo. La fin de la guerre civile en Angola a ravivé l'espoir de rétablir la paix et la stabilité dans la sous-région. Mais les graves pénuries alimentaires qui touchent certains pays d'Afrique australe, assorties de tensions politiques, sont très inquiétantes.

Réfugiés angolais

24. L'accord de cessez-le-feu conclu le 4 avril 2002 prévoyait l'engagement des deux parties à appliquer l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de 1994, non respecté. Quelque 10 000 Angolais sont rentrés volontairement de Zambie dans la province de Moxico (est de l'Angola), et le HCR a commencé à préparer un ensemble de principes directeurs pour le rapatriement librement consenti, la réadaptation et la réinsertion des réfugiés angolais. L'équipe d'évaluation interorganisations – dont faisait partie le HCR – qui s'est rendue en Angola a évalué à 80 000 le nombre de réfugiés susceptibles de rentrer d'ici à la fin de 2002. Des missions d'évaluation ont été menées en juin 2002 aux fins du lancement avec le Gouvernement angolais d'une procédure d'appel global pour urgence humanitaire.

Zambie

25. Le Gouvernement zambien, connu pour sa politique de la porte ouverte envers les réfugiés, a lancé, avec l'aide du HCR et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), un plan de développement national étroitement lié aux programmes d'aide aux réfugiés. L'initiative de la Zambie, limitée dans un premier temps à l'ouest du pays, se déroulera sur deux ans à compter de juin 2002. Du fait qu'elle se nourrit des plans généraux de développement national de la Zambie et prévoit d'aider à la fois les réfugiés et les communautés locales, cette initiative constitue une première étape de la transition des secours au développement et elle offrira aux réfugiés la possibilité de contribuer activement au développement de leur collectivité d'accueil.

26. À la fin de 2001, la Zambie hébergeait 218 150 réfugiés angolais, soit la plus importante population de réfugiés du pays.

Réfugiés namibiens

27. Dans le cadre d'un accord tripartite entre le Botswana, la Namibie et le HCR, il est prévu de procéder au rapatriement des quelque 2 400 réfugiés namibiens qui souhaitent quitter les camps de réfugiés de Dukwi, au Botswana. Toutefois, la situation dans la bande de Caprivi reste imprévisible. Le HCR va continuer de surveiller la situation et il aidera les réfugiés qui souhaitent rentrer dans leur pays. Bon nombre des réfugiés sont arrivés en 1998 dans les camps de Dukwi, alors qu'ils fuyaient la violence sécessionniste.

III. Aspects particuliers de la coopération interinstitutions

A. Coordination des ressources

28. En tant que telle, la procédure d'appel global est le principal mécanisme de mobilisation des ressources humanitaires et le plus important instrument de coordination et de planification stratégique pour les opérations menées aux échelons national ou régional par les organismes des Nations Unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations non gouvernementales et les gouvernements. En 2002, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé des procédures d'appel global en faveur de 13 pays et régions d'Afrique, le montant total des programmes s'élevant à 1 266 229 498 dollars des États-Unis. Au milieu de l'année, seuls 321 725 380 dollars, soit 25,4 % de ce montant total, avaient été collectés. Les enfants et les femmes ont été les principales victimes de ce sous-financement. En présence d'une situation d'urgence soudaine qui est placée au premier plan de l'actualité,

comme en Afghanistan et au Kosovo, le niveau global des fonds débloqués pour l'ensemble des urgences humanitaires n'augmente pas, ce qui débouche sur le phénomène des « situations d'urgence oubliées », notamment en Afrique. Une part de plus en plus importante de l'aide humanitaire parvient par l'entremise des organisations non gouvernementales et des organismes d'assistance des gouvernements, seulement 30 % environ de l'aide totale sont collectés par la procédure d'appel global. Une coordination efficace des ressources passe donc par la création d'un système mondial de suivi financier de l'aide humanitaire qui permettrait de comptabiliser et d'analyser tous les courants d'aide humanitaire.

B. Sécurité des zones d'installation de réfugiés et sécurité du personnel

Sécurité des zones d'installation de réfugiés

29. Les camps militarisés représentent une menace pour ceux qui y vivent et pour la population locale du fait des attaques lancées par les rebelles à partir des pays voisins, de la recrudescence des combats et de la multiplication des tensions. En outre, les réfugiés y sont souvent victimes de manoeuvres d'extorsion. En l'absence de mesures de sécurité dans les camps ou lorsque les moyens requis ne sont pas disponibles, il arrive que l'on fasse appel au Haut Commissariat pour les réfugiés pour assurer la formation et apporter un soutien technique et logistique. En République démocratique du Congo, le HCR a ainsi apporté son concours à la MONUC dans le cadre des opérations consistant à séparer et à transférer les anciens combattants. Par ailleurs, conformément au droit international relatif aux réfugiés, dès le déclenchement d'une situation d'urgence, le HCR a pour politique de réinstaller les réfugiés dans des zones aussi éloignées que possible des frontières. Pendant la période considérée, des opérations de réinstallation à grande échelle ont été menées à bien en Angola, en Guinée, au Libéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Zambie.

30. Le HCR a aussi renforcé les mesures de sécurité en chargeant des réfugiés d'assumer les fonctions d'agents de sécurité et de patrouiller dans les camps. En Guinée, des arrangements sont entrés en vigueur dans les camps en concertation avec les autorités du pays. En République-Unie de Tanzanie, des dispositifs de sécurité sont déployés dans les camps de réfugiés. Le HCR a également participé à un exercice militaire conjoint avec le Gouvernement français, qui visait à étoffer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix et de secours humanitaires. En Afrique du Sud, il a prêté son concours à des projets de formation de la police organisés en partenariat avec des organisations non gouvernementales et les services de police sud-africains.

Sécurité du personnel

31. Force est de constater que plus de 80 % des opérations du Haut Commissariat ont lieu dans des pays où l'une ou l'autre des phases du plan de sécurité des Nations Unies est en cours et le personnel humanitaire est très exposé. En 2001, 148 incidents se sont produits, dont 71 incidents graves, et cinq membres du personnel ont dû être évacués pour raisons de sécurité. L'augmentation du nombre de postes de conseiller et d'assistant chargé de la sécurité sur le terrain, de postes de fonctionnaire chargé des services sociaux à l'intention du personnel et de postes réservés au personnel médical et la création d'un groupe centralisé de spécialistes de la sécurité ont permis d'étoffer la capacité de déploiement du personnel dans le cadre d'opérations où des postes doivent être pourvus de toute urgence.

C. Activités d'aide et de protection en faveur des femmes et des enfants réfugiés

Femmes réfugiées

32. La prise en compte systématique des sexospécificités sous tous leurs aspects dans toutes les opérations lancées en faveur des réfugiés, des rapatriés et des déplacés est une priorité pour le HCR, qui intervient en concertation avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Après avoir consulté, en juin 2001, des femmes réfugiées, le HCR, à la recherche de solutions au problème de la protection des réfugiés, a annoncé en décembre 2001 son intérêt pour plusieurs activités visant tout particulièrement à rendre les réfugiées plus autonomes.

33. Plusieurs initiatives ont été lancées après l'adoption, d'importance historique, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. En janvier 2002, UNIFEM a chargé

un expert indépendant de mener à bien une évaluation des répercussions des conflits armés sur les femmes et du rôle joué par les femmes dans la consolidation de la paix dans les pays de l'union du fleuve Mano, c'est-à-dire la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Il est apparu que les conflits avaient certes eu des conséquences catastrophiques sur les femmes de ces pays, mais que celles-ci, y compris les femmes réfugiées, avaient fait preuve d'une grande détermination et d'un courage remarquable en mobilisant des réseaux en faveur de la paix, de la justice et de la réconciliation.

Enfants réfugiés

34. S'agissant des enfants réfugiés, la coopération interinstitutions a principalement porté sur les grandes questions suivantes : la séparation; l'exploitation et les sévices sexuels et la violence; le recrutement dans les rangs de groupes armés; les besoins des adolescents; le VIH/sida; l'éducation. Les problèmes régionaux, tels que la déclaration des naissances, le travail des enfants et les pratiques traditionnelles néfastes, au nombre desquelles les mutilations génitales des femmes et les mariages précoces, ont également été abordés. Les intérêts des enfants réfugiés victimes de conflits ont figuré en bonne place dans les débats de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants qui s'est tenue à New York en mai 2002.

35. En collaboration avec l'UNICEF, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des organisations non gouvernementales spécialisées, telles que l'Alliance internationale Save the Children, le Haut Commissariat a appuyé les activités de recherche et de réunification des enfants séparés de leur famille en Afrique, notamment dans la région des Grands Lacs et dans la région du fleuve Mano, améliorant pour ce faire la coordination des activités et la fiabilité des bases de données et recourant à des moyens tels que des albums de photos et des émissions radiophoniques. Le HCR, l'UNICEF, le CICR, le Comité international de secours, l'Alliance internationale Save the Children et World Vision International ont collaboré à l'élaboration de principes directeurs interorganisations concernant les enfants séparés de leur famille ou non accompagnés, en vue de compléter les Principes directeurs applicables aux politiques et procédures concernant les enfants non accompagnés en quête d'asile, adoptés par le Haut Commissariat en 1987.

36. Le Haut Commissariat pour les réfugiés a poursuivi les efforts communs visant à interdire le recrutement d'enfants soldats en toute circonstance. En outre, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires, il s'est employé par divers moyens à faciliter la réadaptation et la réinsertion des enfants soldats démobilisés au sein de leur communauté, en particulier en Sierra Leone, et à éviter que des enfants soient enrôlés dans des groupes armés, notamment en République-Unie de Tanzanie. Les programmes lancés dans plusieurs pays ont montré que la réunification des familles jouait un rôle capital dans la réadaptation des enfants soldats. En Sierra Leone, le Haut Commissariat a conclu un accord avec une organisation non gouvernementale locale qui s'occupe de trouver des familles d'accueil ou de proposer d'autres formules de placement aux enfants rapatriés, y compris aux ex-combattants, dans l'attente de la réunification avec leur famille, ainsi qu'aux enfants qui ne peuvent pas retourner dans leur famille ou leur collectivité. Au Soudan, l'UNICEF est parvenu à démobiliser plus de 3 500 enfants en 2001.

37. Les accusations portées il y a peu contre des agents des services d'aide humanitaire et des casques bleus qui auraient exploité et soumis à des sévices sexuels des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest ont appelé l'attention sur la vulnérabilité des réfugiés, des déplacés et autres catégories de personnes, au premier rang desquelles les femmes. Cela a conduit le Haut Commissariat à adopter un programme global visant à lutter contre l'exploitation sexuelle en Afrique et dans ses opérations ailleurs dans le monde. Des spécialistes des questions de protection et des services collectifs choisis parmi les membres des équipes d'urgence du HCR, les membres de l'UNICEF et les participants au projet de renforcement des capacités de protection du Comité international de secours ont été adjoints au personnel en poste sur le terrain. En collaboration étroite avec ses partenaires, les réfugiés et les autorités locales, le Haut Commissariat a mis au point un plan d'action pour chacun des pays de l'union du fleuve Mano et a mené à bien une campagne intensive de sensibilisation et d'information sur la violence sexuelle et sexiste et les droits de l'homme auprès du personnel en poste sur le terrain. Des comités de femmes réfugiées et des centres de prévention de la violence sexuelle et sexiste ont été créés et des brochures d'information sur ces formes de violence publiées dans les principales langues parlées par les réfugiés. Par ailleurs, des mécanismes de

responsabilisation, des procédures de gestion de l'information et des voies de recours ont été mises en place. En mars 2002, le Comité permanent interorganisations a créé un groupe de travail spécialement chargé de la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire. Ce groupe de travail a reçu pour mandat de recommander des mesures visant à mettre fin au détournement de l'aide humanitaire à des fins sexuelles.

D. Éducation

38. L'éducation est non seulement un droit fondamental mais aussi un important moyen de protection qui devrait être offert aux réfugiés et aux déplacés pendant toute la durée de leur séjour dans des camps. Une étude réalisée en 2001 sur les réfugiés scolarisés a montré que 13 des 20 plus grands programmes d'éducation du Haut Commissariat se déroulaient en Afrique. Avec 72 800 élèves, soit 13 % de tous les élèves suivis dans le cadre de l'étude, l'Ouganda comptait le plus grand nombre de réfugiés scolarisés, tous niveaux confondus, suivi du Kenya (53 000 élèves, soit 9 %) et de l'Algérie (45 000 élèves, soit 8 %). Le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire dans les 10 principaux programmes africains est supérieur à la moyenne générale – 39 % – puisqu'il atteint 43 %.

39. Le Haut Commissariat a mis en place des méthodes novatrices et évolutives d'éducation de base afin de toucher le maximum d'enfants, de jeunes et d'adultes, ainsi que l'attestent les accords ouverts conclus avec une organisation non gouvernementale aux fins du déploiement de spécialistes de l'éducation dans les opérations d'aide pour une durée pouvant aller jusqu'à six mois.

40. La coopération interorganisations est un élément clef de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, lancée en avril 2002 par le Secrétaire général aux fins de promouvoir l'éducation des filles. Le Haut Commissariat a évalué l'éducation des filles dans la région et a ainsi recensé les méthodes qui ont fait leurs preuves en Ouganda, où la sensibilisation aux questions relatives à la santé génésique des adolescents et des formules d'enseignement extrascolaire entre camarades ont permis de remédier à la faible scolarisation, notamment dans les grandes classes.

41. Grâce au Fonds d'éducation pour les réfugiés du HCR, fonds indépendant devenu opérationnel en mai 2001, plus de 18 000 enfants réfugiés en Guinée, en Ouganda, au Pakistan, en République-Unie de Tanzanie et en Sierra Leone ont bénéficié d'un enseignement secondaire, qui espère-t-on leur permettra de devenir enseignants ou cadres ou encore d'exercer des fonctions de direction une fois de retour chez eux. De même, un établissement d'enseignement supérieur sud-africain a lancé un programme de bourses en faveur des réfugiés africains dans le cadre du protocole relatif à l'éducation de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le HCR a créé, en République-Unie de Tanzanie, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union internationale des télécommunications, des télécentres polyvalents qui sont administrés sur le plan local par des femmes réfugiées. Le programme d'éducation à la paix du Haut Commissariat, qui vise à développer des qualités et des mentalités favorisant des comportements pacifiques et constructifs, a été étendu à la Guinée, au Libéria, à l'Ouganda et à la République démocratique du Congo. Des stages et des ateliers de formation ont eu lieu en Érythrée, en Éthiopie, en Somalie et en République-Unie de Tanzanie, en prélude à une généralisation du programme en 2002. Une évaluation du programme a commencé au Kenya en décembre 2001 et s'est achevée en mars 2002.

E. VIH/sida

42. Un plan stratégique pour 2002-2004, « Le VIH/sida et les réfugiés », élaboré par le HCR, en collaboration avec ONUSIDA, définit les objectifs et stratégies pour l'appui technique et les opérations, dont une grande partie doit être mise en oeuvre en Afrique. Une note d'orientation sur le VIH/sida dans les communautés de réfugiés d'Afrique a également été publiée, suivie d'une note sur les « mesures à venir » qui contient une liste d'actions pouvant être entreprises immédiatement. Pour créer sur le terrain un réseau plus solide et identifier la portée et l'impact des activités qui y sont menées, des formulaires d'auto-évaluation et de suivi ont été mis au point en collaboration étroite avec certains partenaires, dont les programmes nationaux de lutte contre le sida et les ONG. De même, pour renforcer l'encadrement et les partenariats sur le VIH/sida en tant que question de sécurité et atteindre les objectifs fixés pour faire face à la maladie dans les

situations d'urgence, un plan de travail stratégique de deux ans, « le VIH/sida et la sécurité », a été élaboré par ONUSIDA. Ce plan portera sur la sécurité aux niveaux international et national ainsi qu'au niveau communautaire et couvrira les populations vulnérables affectées par des conflits, y compris les réfugiés et les rapatriés, en particulier les femmes et les enfants.

43. Grâce au soutien financier de la Fondation pour les Nations Unies, le HCR a lancé, au cours des trois dernières années, des initiatives multisectorielles de prévention et d'intervention, couvrant les besoins des jeunes en matière de santé génésique et mettant l'accent sur le VIH/sida. Des activités ont été menées dans un grand nombre de pays, lesquelles ont porté surtout sur la prévention et les soins aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées, y compris les communautés d'accueil, les femmes et enfants affectés par la guerre et les forces de maintien de la paix et de sécurité.

F. Gestion de l'environnement

44. Le HCR a continué à soutenir une série de projets communautaire de démonstration en matière d'environnement dans les camps et zones d'installation de réfugiés ainsi qu'autour de ceux-ci. Les leçons tirées de ces activités permettent aujourd'hui de reproduire ailleurs les expériences réussies.

45. L'éducation en matière d'environnement, à l'intention surtout des enfants, continue à recevoir une attention poussée en raison de son rôle de sensibilisation. En collaboration avec l'UNESCO, le HCR soutient toute une gamme de programmes d'éducation en matière d'environnement, qui couvrent notamment l'intégration de questions concernant l'environnement dans les programmes scolaires, la formation des enseignants et la rédaction d'ouvrages pédagogiques. Ainsi, des projets agricoles entrepris en Guinée, au Rwanda, au Soudan et au Zimbabwe ont amélioré les moyens de subsistance des réfugiés, tout en en réduisant l'impact sur l'environnement.

G. Lier les activités de secours, de reconstruction et de développement

46. Les organisations humanitaires et les agences de développement se sont partagé les responsabilités en matière de consolidation de la paix et de promotion du développement. Il est possible de remédier à l'absence de continuité entre l'aide d'urgence et le développement durable moyennant un effort concerté des différents acteurs. Le concept des « Quatre R » (rapatriement, réintégration, relèvement et reconstruction), récemment élaboré par le HCR, constitue un élément clef pour éviter la répétition des conflits.

47. Diverses activités ont été menées en collaboration avec les agences de développement. Par exemple, en Érythrée, où se déroulent des opérations massives de rapatriement, essentiellement en provenance du Soudan, le PNUD et le HCR ont élaboré une stratégie commune, approuvée par le Gouvernement et l'équipe de pays de l'ONU, pour la réintégration des réfugiés qui rentrent au pays dans le cadre du schéma d'ensemble de relèvement de l'Érythrée. Des initiatives similaires sont en cours en Sierra Leone. Au Burundi, le Fonds de la Banque mondiale d'aide aux pays sortant d'un conflit et l'Union européenne ont généreusement financé des activités de réintégration dans les zones de retour. Le HCR s'est également efforcé d'assurer un accès accru à des microfinancements pour les communautés de réfugiés affectés par un conflit, afin de les aider à reconstruire leur vie, devenir autonomes et réintégrer leur communauté d'origine. Une base de données sur le microfinancement et les activités génératrices de revenus financées par le HCR a été établie en 2000, en collaboration étroite avec l'Organisation internationale du Travail; des projets de microfinancement bénéficiant de l'expertise technique de celle-ci ont été exécutés en Ouganda, au Rwanda et en Somalie.

48. En ce qui concerne le relèvement et la reconstruction de pays ravagés par la guerre ou de zones touchées par les problèmes de réfugiés, les projets de relèvement d'après conflit lancés au Rwanda en septembre 2001 ont été poursuivis dans le cadre du processus de l'Institut Brookings. Les partenariats bilatéraux avec des donateurs se sont aussi révélés efficaces pour promouvoir une transition en douceur de la phase d'assistance d'urgence à celle de la reconstruction. Le HCR a par ailleurs relancé la coopération avec la Banque africaine de développement et signé un accord de partenariat avec l'Agence japonaise de coopération internationale en vue d'atténuer les effets sociaux et économiques de la présence de populations importantes de réfugiés et de

leur assurer un développement durable après rapatriement volontaire.

49. Lorsqu'une solution immédiate ne peut être envisagée, le HCR encourage l'autosuffisance des populations de réfugiés de longue durée, en développant leurs qualifications et leur donnant, ainsi qu'à la communauté locale, les moyens de se prendre en charge pour devenir des « agents du développement ». La Stratégie d'autosuffisance, lancée en Ouganda en 1999 en faveur des réfugiés soudanais, s'est poursuivie avec la coopération du Gouvernement ougandais. Un plan stratégique national pour le secteur de la santé a été formulé en 2001; aussi bien les réfugiés que les communautés d'accueil direct en bénéficient. Des mesures analogues sont aujourd'hui prévues dans le secteur de l'éducation. Dans le cadre de l'Initiative de Zambie, le Gouvernement souhaite s'appuyer sur les facteurs positifs que représentent les réfugiés et les associer à ses efforts de réduction de la pauvreté dans les zones d'accueil. Ces mesures s'inscrivent dans la ligne de l'appel visant à inclure les réfugiés dans un contexte de développement plus large et à faire appel à leur potentiel au lieu de les considérer comme des fardeaux pour la société.

50. Le HCR préconise également que les programmes de développement par l'intégration locale de ce type soient incorporés dans les plans nationaux de développement pour que les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées se trouvent ainsi inclus dans les initiatives de réduction de la pauvreté coordonnées par les Nations Unies. Il faut pour cela une coordination efficace entre les acteurs chargés des questions humanitaires et ceux responsables du développement, ainsi que des crédits budgétaires spécifiques pour les communautés en transition. Il faut également que les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil soient inclus dans les bilans communs de pays/et le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, ce qui permettra aux équipes de pays de suivre une approche intégrée pour soutenir les plans de développement des gouvernements.

H. Personnes déplacées en Afrique

51. On estime aujourd'hui le nombre de personnes déplacées dans le monde à plus de 50 millions (dont 25 à 30 millions ont quitté leurs foyers en raison de conflits), soit un nombre très supérieur à celui des réfugiés (12 millions). Quelque 50 % des personnes déplacées en raison de conflits se trouvent en Afrique. À la fin de 2001, le nombre de personnes déplacées relevant du HCR et aidés par lui s'établissait à un peu plus de 5 millions. Bien qu'elles se trouvent souvent dans la même situation que les réfugiés, les personnes déplacées bénéficient rarement du même niveau de protection et d'assistance. Le réseau interinstitutions de haut niveau concernant les personnes déplacées, créé en septembre 2001, a organisé des missions d'évaluation en Angola, au Burundi, en Érythrée et en Éthiopie. En septembre 2001, le HCR a publié des directives pour ses activités relatives aux personnes déplacées, qui décrivent les considérations opérationnelles et politiques et les mécanismes de coordination dans le cadre interinstitutions.

52. Sur recommandation du Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU, un groupe interinstitutions concernant les personnes déplacées est devenu pleinement opérationnel en janvier 2002; il fournit des services spécialisés supplémentaires pour faire face au défi des personnes déplacées à l'échelle mondiale.

IV. Coopération avec les organisations régionales

A. Organisation de l'unité africaine (OUA) – Union africaine

53. Les questions liées aux réfugiés en Afrique ont continué à recevoir une priorité élevée dans les travaux de l'OUA (aujourd'hui l'Union africaine), conformément au Plan global d'application adopté lors d'une réunion conjointe OUA/HCR, tenue à Conakry en mars 2000 et qui sert de cadre général de protection des réfugiés en Afrique. Cette coopération a porté sur divers aspects allant de l'échange de renseignements pour la prévention de conflits et l'appui logistique et technique dans le contexte de missions conjointes à l'élaboration d'un projet de protocole relatif à la création du Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union africaine.

54. Dans le cadre de l'Union africaine, le HCR participe aussi aux débats sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il préconise d'inclure dans ce Nouveau Partenariat la dimension réfugiés/rapatriés et de mettre l'accent en particulier sur les activités de relèvement d'après conflit.

B. Banque africaine de développement

55. Les opérations conjointes en faveur des réfugiés et rapatriés ont porté essentiellement sur le programme de réintégration en Érythrée, où des préparatifs sont en cours pour recevoir quelque 160 000 rapatriés en 2002. L'appui de la Banque africaine de développement contribuera à faciliter la transition du stade de la réintégration à celui du développement durable et à atténuer l'impact énorme des retours sur les communautés d'accueil. Il permettra de réduire en grande partie l'instabilité inhérente à la phase initiale de réintégration ainsi que les risques de nouveaux conflits. Le programme conjoint prévoit des activités de reconstruction d'urgence ainsi que des mesures visant à promouvoir la démobilisation et la réintégration par l'aide au développement dans les zones de retour. Des activités conjointes similaires sont prévues dans les pays du bassin du fleuve Mano et en Zambie.

C. Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

56. Depuis 1996, le HCR, le PNUD et l'IGAD collaborent au relèvement des infrastructures et à la promotion d'activités de réintégration à proximité des camps de réfugiés dans l'est de l'Éthiopie, dans le cadre d'un programme visant à apporter des solutions à long terme aux réfugiés de la sous-région et à renforcer les capacités régionales à prévenir et gérer les crises humanitaires. Cependant, au cours de la période couverte par le rapport, en raison des contraintes financières et de la complexité des problèmes qui se posent dans la région de l'IGAD, la concrétisation des projets prévus dans le cadre de ce programme a été limitée.

D. Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest

57. Les mesures de coordination prises par le HCR et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour fournir protection et assistance aux réfugiés dans le cadre de la situation politique et sécuritaire actuelle de l'Afrique de l'Ouest ont compris la signature d'un mémorandum d'accord en novembre 2001. Cette coopération porte surtout sur le bassin du fleuve Mano, où les besoins sont les plus aigus.

E. Communauté pour le développement de l'Afrique australe

58. Le HCR collabore étroitement avec la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) dans divers domaines : mouvements de réfugiés, mécanismes de gestion des mouvements forcés de population et d'analyse de leurs causes profondes, règlement des conflits, diplomatie préventive et rétablissement de la paix. En 2001, il a tenu des consultations avec tous les États membres de la SADC en vue d'examiner avec eux la situation des réfugiés dans la région et les opérations menées en leur faveur et il a sensibilisé les esprits aux questions de réfugiés lors des réunions ministérielles et parlementaires de la Communauté, conformément au mémorandum d'accord qu'il a signé avec celle-ci en 1996.

V. Conclusion

59. **La situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique continue à poser des défis considérables à l'ONU et à la communauté internationale dans son ensemble. Si le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile a légèrement baissé à la suite des efforts de paix en cours et en raison des possibilités de rapatriement volontaire vers certains pays, ailleurs la prolongation ou la recrudescence des conflits ont constitué des revers majeurs pour ce qui est de la mise en oeuvre effective de solutions durables. Avec l'avènement de l'Union africaine, on espère sincèrement que les conflits qui ravagent l'Afrique et découragent les investisseurs seront résolus et que cela permettra à des milliers de réfugiés et de personnes déplacées de rentrer chez eux et de vivre en paix. La gestion des problèmes de réfugiés en Afrique exige une démarche multidimensionnelle, faisant intervenir non seulement les organisations humanitaires comme le HRC, mais aussi les gouvernements, les donateurs, la société civile et la communauté internationale dans son ensemble. Conjointement, tous ces partenaires doivent soutenir le processus de règlement des conflits et l'établissement d'une paix durable, qui sont deux conditions essentielles pour la solution des problèmes de réfugiés en Afrique.**